

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de SCEAUX

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel
(AC2-AC4)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(novembre 2020)

Vallée aux Loups à l'exclusion des bâtiments modernes de la maison de santé

AC2-AC4 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

 Site classé

 Site patrimonial remarquable (SPR)

Ensemble formé par des parcelles cadastrales dans les perspectives du Parc de Sceaux

